



## Taux de cotisation mensuel

Les prélèvements se font pour 2 mois le 5 des mois impairs

Sur le montant de la cotisation mensuelle, 1€ est dédié à la caisse de grève

TAUX	CONTRACTUEL	POSITION	EN EUROS
1	Annexe A1 – CA	04/05/06	10,00 €
2	Annexe A1 – CB	07/08	11,00 €
3	Annexe A1 – CC	09/10/11	11,50 €
4		12	12,25 €
5	Annexe A1 – CD	13/14/15	13,75 €
6		16/17/18	14,75 €
7		19/20	16,50 €
8		21/22/23	18,00 €
9		24/25	20,50 €
10		26/27/28	21,50 €
11		29/30/31	24,50 €
13		TA1	11,00 €
14		TA2	12,75 €
15		TB1/TB2	15,50 €
16		TB3	17,00 €
17	Secteur ferroviaire privé		9,00 €
	Retraité-e-s	1/3 de la dernière cotisation arrondie au quart d'euro	

Pour les Contractuels Annexe C, le responsable de section établira le taux de la cotisation correspondant lors de l'Adhésion

Les taux de cotisation sont réévalués au 1<sup>er</sup> janvier en fonction des positions ou changement de classe obtenus durant l'année écoulée